



Assemblée générale

Distr. générale
7 octobre 1998

Original: français

Cinquante-troisième session

Troisième Commission

Point 110 c) de l'ordre du jour

**Questions relatives aux droits de l'homme : situations relatives
aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs
et représentants spéciaux**

**Lettre datée du 29 septembre 1998, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur la situation au Nigéria, publiée le 18 septembre (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent de l'Autriche auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ernst **Sucharipa**

Annexe

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur la situation au Nigéria, publiée le 18 septembre 1998

L'Union européenne se félicite de l'évolution récente de la situation au Nigéria. Elle apprécie en particulier l'engagement pris par le Gouvernement d'entamer un processus de démocratisation. Dans ce contexte, l'Union se félicite de la mise en place d'une nouvelle commission électorale, qui a déjà arrêté les orientations relatives à l'enregistrement des partis politiques et un calendrier détaillé pour le processus électoral, dont la première étape, à savoir l'enregistrement préalable des partis, vient d'être menée à bien. Nous apporterons volontiers un appui technique pour l'organisation de ces élections et nous y enverrons des observateurs si les autorités nigérianes en font la demande.

L'Union constate aussi les efforts accomplis par le chef de l'État pour que le Conseil exécutif fédéral nouvellement créé soit, dans une large mesure, représentatif des différentes régions. Nous nous félicitons en outre que le projet de constitution, qui date de 1995, ait enfin été publié.

L'Union prend acte de la libération, au cours des derniers mois, d'un grand nombre de prisonniers politiques, y compris des «vingt Ogonis». Elle espère que ceux qui sont toujours détenus seront aussi libérés le moment venu et que le décret No 2, qui permet la détention sans jugement, sera abrogé. L'Union se félicite en outre de l'engagement pris par le Gouvernement de protéger la liberté d'association et des mesures qu'il a prises pour lever les restrictions à l'activité des syndicats, ainsi que de sa décision d'autoriser à nouveau le syndicat des universitaires, l'Academic Staff Union of Universities.

L'Union prend également acte des promesses faites par le Gouvernement de protéger la liberté d'expression, notamment la liberté de la presse, et se félicite que des initiatives aient déjà été prises pour réaménager les lois sur les médias, ce qui constitue une mesure concrète à cet égard. L'Union espère que le décret No 43, qui fait obligation à la presse écrite de renouveler chaque année sa demande d'agrément, sera lui aussi abrogé sous peu.

En ce qui concerne les droits de l'homme, l'Union se félicite également de l'invitation à se rendre au Nigéria qui a été faite le 16 septembre au Rapporteur spécial des Nations Unies.

L'Union encourage le Gouvernement nigérian à poursuivre ses efforts pour rétablir une vie politique démocratique, caractérisée par le respect des droits de l'homme et fondée sur l'état de droit. L'Union continuera d'œuvrer pour que cet objectif soit atteint, en intensifiant le dialogue politique qui s'est engagé lors de la visite au Nigéria de M. Lloyd, Ministre adjoint du Royaume-Uni, qui y représentait la présidence de l'Union, et qui s'est poursuivi grâce aux visites qu'ont effectuées, sur une base bilatérale, les ministres d'autres États membres de l'Union.

L'Union invite tous les secteurs de la société nigériane à participer à ce processus de démocratisation prometteur et souligne qu'elle est disposée à coopérer avec toutes les forces politiques attachées aux principes démocratiques et à l'État de droit, et à apporter son aide à l'édification d'une société civile.

Enfin, l'Union se réjouit à la perspective de la normalisation des relations entre l'Union européenne et le Nigéria, qui interviendra pour autant que l'évolution positive dans laquelle s'est engagé le pays se poursuive. Si elle peut constater des progrès spécifiques sur la voie de la démocratisation et pour tenir compte des résultats concrets dans la transition du Nigéria

vers un gouvernement civil, l'Union est disposée à réexaminer sa position commune de 1995 ainsi que les sanctions qui y sont prévues.

Les pays d'Europe centrale et orientale et Chypre associés à l'Union européenne et l'Islande et la Norvège, pays de l'AELE, membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.
